

rien de répréhensible là. Fait intéressant, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a fait un sondage d'opinion au sujet de l'impôt sur les gains en capital et 89.6 p. 100 des petites entreprises y étaient favorables; il ne s'agissait pas de banquiers ou de financiers de Bay Street. Les députés libéraux et néo-démocrates ont tout à fait tort de s'en prendre à la mesure concernant les gains en capital, car elle va servir à des milliers d'agriculteurs et de pêcheurs. Ces derniers s'en réjouissent beaucoup.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une observation à laquelle le député réagira peut-être. Il a plus ou moins dit tout à l'heure qu'il se ralliait au premier ministre (M. Mulroney) parce qu'il avait pleinement confiance en lui. Or, au début de son discours, il a affirmé que les programmes sociaux nous coûtaient 60 milliards de dollars. C'est faire mentir le premier ministre du Canada qui déclarait il y a quelques jours que les intérêts sur la dette nationale équivalent à nos dépenses au titre de ces programmes. Je suis heureux que le député ait rectifié les faits de façon aussi éclatante, révélant du même coup que le premier ministre chercherait à nous leurrer. J'accorde 30 secondes au député pour répondre aux remerciements que je lui adresse pour nous avoir montré où était la vérité.

M. McKenzie: Le premier ministre s'en tenait aux données fédérales. Les 60 milliards dont j'ai parlé comprennent les dépenses provinciales et municipales, et je parlais du Canada. Le premier ministre ne parlait que des dépenses fédérales.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES PÊCHES

LA DÉLIVRANCE DE PERMIS AUX CHALUTIERS FRIGORIFIQUES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et le gouvernement fédéral doivent régler le cas de la délivrance de permis aux chalutiers frigorifiques. L'octroi d'un permis représenterait une modification importante de la politique fédérale et constituerait effectivement la violation d'un accord conclu par écrit entre le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral quand la réorganisation des pêches est intervenue.

Les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique ont été consultés par le ministre de même que les syndicats. Aucune décision n'a été prise. La chose a incité le premier

Article 22 du Règlement

ministre de Terre-Neuve à recueillir des pétitions dans sa propre province pour s'opposer à une pareille initiative de la part du gouvernement fédéral.

Il faut se demander, étant donné qu'un premier ministre tory doit recueillir des pétitions dans sa propre province, s'il s'agit du nouveau fédéralisme coopératif que le gouvernement annonçait il y a quelque temps.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI D'ARMES NUCLÉAIRES DANS LE PACIFIQUE-SUD PAR LA FRANCE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, tous les Canadiens qui s'intéressent à la paix mondiale se doivent de condamner le projet du gouvernement français de faire l'essai d'armes nucléaires dans le Pacifique-Sud.

Ces essais ne serviront à rien sinon à flatter une illusion dépassée de grandeur gauliste, à savoir que la France est une superpuissance comparable aux États-Unis et à la Russie. Ils pourraient par contre servir de prétexte à des tests américains et soviétiques et, partant, contribuer à la déstabilisation croissante des affaires internationales.

En dépit des garanties françaises de sécurité, les essais risquent d'entraîner une contamination radioactive de l'océan et menacent la santé des habitants de l'endroit. Nous avons déjà pu constater que des essais antérieurs dans le Pacifique-Sud sont à l'origine de malformations de fœtus et de maladies dégénératives.

Lorsque le gouvernement français effectue des essais d'armes nucléaires dans le Pacifique-Sud sous prétexte d'une fausse doctrine de souveraineté, il fait montre d'une attitude colonialiste qui n'a plus sa place dans les années 80.

La France devrait respecter le traité qu'ont signé neuf des treize pays du Pacifique-Sud déclarant leur région du monde zone exempte d'armes nucléaires dont sont bannis la fabrication, le stockage et l'essai d'armes nucléaires.

De concert avec d'autres Canadiens, je prie le gouvernement français d'abandonner son projet de mener cette série d'essais d'armes nucléaires, et je prie le gouvernement canadien de se joindre à d'autres pays du Pacifique pour protester contre ces essais qui ne sont pas dignes de pays civilisés.

* * *

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT QUI AGISSENT DANS L'ILLÉGALITÉ

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, il existe un mouvement en vue de supprimer les services des escompteurs d'impôt ou, tout au moins, de faire la vie dure à ces entreprises légitimes. La Chambre a adopté en 1978 la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, laquelle prévoit un taux d'escompte maximum de 15 p. 100, dépenses et honoraires compris. Ce service, qui existe depuis au-delà de quarante ans, est devenu vers la fin des années 70 un véritable fouillis et les escompteurs se sont, en général, acquis une mauvaise réputation.